

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE KIT D'ENTRETIEN
PISCINES HORS SOL, ANTIALGUES ECOGENE****1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

Nom du produit : KIT D'ENTRETIEN PISCINES HORS SOL –
ANTIALGUES ECOGENE 500 ML (réf. 002329)
Utilisation du produit : traitement de l'eau de piscine (algicide)
Société :  **ab7 Industries** chemin des Monges 31450 DEYME
tel : 33 (0)5 62 71 78 88
Téléphone en cas d'urgence :  **ab7 Industries** chemin des Monges 31450 DEYME
tel : 33 (0)5 62 71 78 88

2. Composition/informations sur les composants

Composant dangereux	Conc. (%w/w)	N°	N°	Symbole pur	Risques
		EINECS	CAS		
Chlorure de didécylidiméthylammonium	< 10 %	230-525-2	7173-51-5	C	R : 22-34
Isopropanol	< 5 %	200-661-7	67-63-0	F Xi	R : 11-36-67

Phrases de risques : voir rubrique 16

3. Identification des dangers

Classification : R : 38-41
Dangers pour l'homme : Aucun
Dangers pour l'environnement : Irritant pour la peau.
Risque de lésions oculaires graves.
Autres informations : Aucune

4. Premiers secours

Après contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau. Nettoyer les vêtements séparément avant de les réutiliser. Consulter un médecin en cas de douleur persistante.
Après contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. On peut utiliser de l'eau froide. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Après inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. S'il ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Après ingestion : Consulter immédiatement un médecin.
Remarques générales : Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement. Une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction : Poudre, eau pulvérisée, vaporisée ou mousse. Ne pas utiliser de jet d'eau.
Dangers d'exposition : Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Chlorure d'hydrogène (HCl), Oxyde d'azote (NOx), Monoxyde d'azote (CO), Cyanure d'hydrogène (HCN).
Équipement spécial de sécurité : Utiliser uniquement un respirateur approuvé ou certifié ou son équivalent.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	: Lunettes anti-éclaboussures, vêtement de protection complet, bottes, gants.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas rejeter en grosse quantité à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts en grosse quantité, avertir les autorités compétentes.
Méthodes de nettoyage	: Diluer avec de l'eau et éponger ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Le produit peut rendre le sol glissant. Prévenir l'infiltration d'eau dans les conduites et les canaux de drainage.

7. Manipulation et stockage

Manipulation	: Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Eviter tout contact du produit déversé avec le sol et les voies d'eau de surface. Laver abondamment après usage.
Stockage	: Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le produit dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas garder en dessous de 5°C (41°F).
Utilisation(s) particulière(s)	: Non disponible

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Nom des ingrédients	<u>TLV/PEL</u>
Polymère d'ammonium quaternaire	non disponible
Polymère cationique hydrosoluble	non disponible
(1-hydroxyéthylidène)diphosphonate de tétrasodium	non disponible

Contrôle de l'exposition professionnelle

S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Protection respiratoire	: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Protection des mains	: Gants étanches.
Protection des yeux	: Lunettes de protection hermétiques. Protection du visage.
Protection de la peau	: Vêtement de protection du corps. Bottes antidérapantes.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Non disponible

9. Propriétés physico-chimiques

Information générales

Etat physique et aspect	: liquide
Couleur	: bleu
Odeur	: faible

Informations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement

pH	: (à 1 % dans l'eau) : 6 – 8 (20°C)
Point d'ébullition	: Non disponible
Masse volumique	: 1 g/cm ³ (20°C)
Dangers d'explosion	: Produit non explosif
Hydrosolubilité	: Totalement miscible à l'eau
Pression de vapeur	: Non disponible
Inflammabilité (solide ou gaz)	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible
Indice d'évaporation	: Non disponible

Autres données de sécurité

Aucune :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**KIT D'ENTRETIEN PISCINES HORS SOL – ANTIALGUES
ECOGENE 500 ML (réf. 002329)**

revue le 19/06/07

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	:	Pour éviter la décomposition thermique, ne pas chauffer.
Matières à éviter	:	Corrode les métaux. Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
Produits de décomposition dangereux	:	-

11. Informations toxicologiques

	<u>N°CAS</u>	<u>Valeur / Effet</u>
	<u>composants dangereux</u>	
Toxicité orale aiguë DL(50)	:	
Toxicité dermale aiguë DL(50)	:	
Irritation de la peau	:	Irritant
Irritation des yeux	:	Irritant
Sensibilisation cutanée	:	-
Sensibilisation respiratoire	:	-

12. Informations écologiques

Ecotoxicité	:	Danger pour l'eau potable des fuites d'une petite quantité dans le sous-sol. Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.	
		<u>N°CAS</u>	<u>Valeur / Effet</u>
		<u>composants dangereux</u>	
Mobilité	:	Non disponible.	Non disponible
Persistance et dégradabilité	:	Non disponible.	Non disponible
Potentiel de bio-accumulation	:	Non disponible.	Non disponible
Effets nocifs divers	:	Les composants cationiques seront absorbés rapidement par la boue ou les matières organiques en suspension.	


13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des résidus	:	Rincer à l'eau et ne pas laisser pénétrer dans les égouts en grosse quantité.
Elimination des emballages contaminés	:	Le conteneur vide peut être rincé et éliminé comme un déchet inoffensif ordinaire.
Autres informations	:	Eliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'Etat.

14. Informations relatives au transport

Classe ADR		
Classe	:	Non réglementé
Numéro ONU	:	Non réglementé
Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Nom	:	Non réglementé
Etiquette	:	Non réglementé

15. Informations réglementaires

Classification	:	Le produit est classé et identifié suivant la Directive 1999/45/CE	
			
Symbole(s)	:		
Identification(s) de danger	:	IRRITANT	
Phrases de risques	:	R38	Irritant pour la peau.
		R41	Risque de lésions oculaires graves.
Phrases de sécurité	:	S1/2	Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
		S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
		S28.1	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
		S37/39	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

16. Autres informations

Texte des phrase(s) R mentionnées dans la partie 2	:	R38	Irritant pour la peau.
		R41	Risque de lésions oculaires graves.
Sources des données	:	Les informations légales de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux recommandations des directives 99/155/CE et 2001/58/CE	
Service établissant la fiche	:	Service laboratoire	
Parties modifiées / version précédente	:	Parties 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16	

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 19/06/07. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.